



NUMÉRO 2204-1225

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 5 avril 2022 à 19h00, au 135 rue Ste-Christine à Saint-Joseph-de-Beauce.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, Mme France Lessard, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, M. Jean-François Giguère.

Est absente :

Mme Joanie Roy.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2204-1225-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er mars 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1er mars 2022 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2204-1225-4

Il est proposé par madame France Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 1er mars 2022, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2204-1225-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'approuver les dépenses du mois de mars 2021 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 85 571, 68 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport sur le déneigement

Reporté à une séance ultérieure.

7. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2021

2204-1225-7

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2021, préparé par Monsieur Claude Arguin de *Blanchette-Vachon s.e.n.c.r.l.*, qui, pour l'année 2021, révèle des revenus de fonctionnement de 853 512 \$, des dépenses de 730 075 \$ pour un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 123 437 \$. Le surplus

accumulé de fonctionnements est de 401 700 \$ en date du 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2020, il y avait un surplus accumulé non affecté de 278 263 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

En vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal, le conseil de Saint-Joseph-des-Érables dépose un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle.

9. Règlement numéro 251-22 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

9.1 Avis de motion

Madame Mélanie Roy donne avis de motion que sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

9.2 Dépôt du projet de règlement

Madame Mélanie Roy présente le projet de Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Ce règlement a pour objet de remplacer tout règlement antérieur relatif code de déontologie des employés municipaux, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal. *La Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé.

10. Contrat de déneigement avec le ministère des Transports

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'enlèvement de la neige no 6606-15-4949 a fait l'objet d'une proposition de modification de contrat en augmentant la superficie à déneiger ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a bien étudié la demande et analysé les avantages et inconvénients de la charge supplémentaire à déneiger ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse approfondie, les membres du Conseil voient d'un bon œil d'accepter le contrat au prix de 107 000 \$ au lieu de celui proposé dans la lettre du 27 janvier 2022 ;

2204-1224-10

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables manifeste, au ministère des Transports, son intérêt à accepter le contrat 6606-22-4549 d'une durée de cinq (5) ans pour un montant équivalent à 107 000 \$ par saison contractuelle et celui-ci prévoit une indexation du montant chaque année. La municipalité accepte également les autres conditions énumérées à la correspondance reçue le 27 janvier dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Emprunt temporaire pour la construction du bureau municipal

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Joseph-des-Érables a adopté le règlement numéro 248-21 règlement d'emprunt pour la construction d'un édifice municipal sis au 238, route des fermes pour un montant total de 2 685 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'approbation pour règlement d'emprunt 248-21 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 février 2022 ;

2204-1225-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Beauce-Centre d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 248-21 ;

QUE monsieur Jeannot Roy, maire, et madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. Code d'éthique et de déontologie des élus – Formation

La directrice générale fait rapport aux membres du conseil concernant les déclarations de ceux-ci qui ont participé à la formation en éthique et déontologie en matière municipale (L.É.D.M.M., article 15, alinéa 4).

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tous les membres d'un conseil d'une municipalité doivent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les six mois du début de son mandat.

Nom	Poste	Date de formation	Lieu
Jeannot Roy	Maire	5 février 2022	Visio-conférence
Mélanie Roy	Conseillère	5 février 2022	Visio-conférence
France Lessard	Conseillère	16 mars 2022	Visio-conférence
Christian Roy	Conseiller	5 février 2022	Visio-conférence
Marc Lessard	Conseiller	5 février 2022	Visio-conférence
Joanie Roy	Conseillère	5 février 2022	Visio-conférence
Jean-François Giguère	Conseiller	5 février 2022	Visio-conférence

Cette déclaration est obligatoire en vertu du dernier alinéa de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

13. Protocole d'entente RÉCIM

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a reçu une promesse d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), pour la construction du bureau, garage et entrepôt à sel de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité entame les travaux de construction en avril 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un protocole d'entente de la direction générale des finances municipales et des programmes par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter ce protocole d'entente liant la Municipalité et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du protocole à intervenir, et s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu d'accepter le protocole d'entente à intervenir, liant la Municipalité et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et, d'autoriser le maire, monsieur Jeannot Roy, à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – PAERRL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 49 846 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2 ;

2204-1225-14

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que la municipalité informe le ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2021 s'élèvent à 46 122 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15. Programmation de travaux TECQ

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

22045-1225-15

Il est proposé par madame France Lessard et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

16. Planification des travaux de voirie 2022

2204-1225-16

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que les montants suivants soient alloués pour ces travaux :

Lieu des travaux	Type de travaux	Coût prévu
Rang des Érables Nord Travail déposé à la TECQ	Planage, asphaltage	150 000 \$
Rang St-Bruno Travail déposé sur discrétionnaire	Refaire niveau et déplacer le ponceau près du 447	15 000 \$
Chemins forestiers	Ajout de gravier et niveleuse	10 000 \$
Autres travaux d'entretien	Débroussaillage, balais, entretien régulier, traitement de fissures	5 300 \$
	TOTAL	180 300 \$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

17. Prix location des appareils 2022

2204-1225-17

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que ces taux pour la location d'appareils soient adoptés pour la période du 5 avril 2022 à la séance du conseil d'avril 2023 :

	Prix/heure	Journée	Année
Travailleur occasionnel voirie	18,00 \$		
Travailleur occasionnel d'entretien	15,00 \$		
Opérateur de tracteur	21,00 \$		
Tracteur 100HP et plus	50,00 \$		
Tracteur 70HP à 99 HP	45,00 \$		
Tracteur moins de 70HP	35,00 \$		
Niveleuse	23,00 \$		
Remorque	16,00 \$		
Chargeuse	21,00 \$		
Souffleur à neige	44,00 \$		
Scie à chaîne	5,00 \$	25,00 \$	
Balai mécanique		50,00 \$	
Génératrice	11,00 \$	50,00 \$	
Perceuse à batterie	5,00 \$	20,00 \$	
Entreposage de matériel			100,00\$
Walkie-talkie	1,05 \$	5,00 \$	
Pick-up	32,00 \$		

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18. Ajustement de frais de déplacement

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs taux établis dans les contrats de travail des employés de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite uniformiser ce taux, afin d'être juste envers tous les employés et de diminuer le risque d'erreur ;

2204-1225-18

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que le taux des allocations de déplacement pour tous les employés municipaux soit ajusté en fonction de l'Allocation pour l'utilisation d'un véhicule à moteur établi par Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

19. Plastique agricole

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche a la compétence pour les matières recyclables et les matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC est majoritairement agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables voient d'un bon œil les mesures débutées pour la récupération des plastiques agricoles ;

2204-1225-19

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande à la MRC Robert-Cliche la possibilité de créer un programme d'aide destiné aux entreprises agricoles pour l'acquisition d'une presse à plastique agricole.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

20. Rapport du maire

Le maire fait un résumé de la rencontre qui a eu lieu le 4 avril dernier à Lévis avec la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Transports, le député de Beauce-Nord, le préfet de la MRC Robert-Cliche ainsi que le maire et le directeur général de la ville Saint-Joseph. Cette rencontre était pour discuter de l'avancement de l'étude d'opportunité du futur pont à Saint-Joseph ainsi que des étapes qui restent à compléter pour celle-ci.

Lors de cette rencontre, monsieur Roy a eu l'occasion de discuter seul avec la direction concernant la demande de compensation. Certaines explications sont données, mais due à l'absence de la directrice générale la décision est remise à une prochaine réunion.

21. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Association canadienne pour la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

2201-1225-21a

QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la *Semaine nationale de la santé mentale*, dont

le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Classique de golf – Beauce centre Économique

2204-1225-21b

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que le Conseil municipal autorise l'inscription d'un élu au tournoi de golf et au souper qui aura lieu dans le cadre de la classique de golf-bénéfice de Beauce-Centre Économique qui aura lieu le 2 juin 2022 au coût de 175\$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) Maison des jeunes Robert-Cliche

2204-1225-21c

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables participe au programme Multi-Aventures 2022 en accordant jusqu'à l'occurrence de trois participants au coût de 100 \$ par participant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

d) Invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Joseph-de-Beauce

CONSIDÉRANT que l'invitation pour l'événement du 100^e anniversaire de la Fromagerie Gilbert a été acheminée au maire après la séance ordinaire de mars ;

CONSIDÉRANT que cette soirée hommage avait lieu le 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la municipalité soit représentée à cet événement considérant que plusieurs citoyens sont des fournisseurs de première ligne au produit principal de la fromagerie ;

CONSIDÉRANT que le maire a personnellement déboursé pour l'achat du billet ;

2204-1225-21d

À CES CAUSES, il est proposé par madame France Lessard et résolu :

QUE le billet de l'événement des vins et fromages pour souligner les 100 ans de la fromagerie Gilbert soit remboursé à monsieur Jeannot Roy au coût de 75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

e) Invitation PRMHH de la MRC Robert-Cliche

Dans le cadre de la réalisation de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Robert-Cliche, celle-ci invite les maires et la direction des municipalités à assister à l'atelier de concertation qui aura lieu le 25 avril à Beauceville. Il offre également la possibilité d'inviter une personne supplémentaire de notre municipalité. Monsieur Marc Lessard se propose donc pour assister également à cet atelier.

f) Solidarité envers le peuple Ukrainien

ATTENDU QUE les élus municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues ces dernières semaines par le peuple ukrainien, provoquées par l'invasion russe ;

ATTENDU QUE la volonté des élus municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne ;

2204-1225-21f

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu :

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien ;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

22. **Varia**

a) **Moulin des Fermes**

Étant donné la possibilité de déposer sur certains programmes auprès du ministère des Affaires municipales, les détails des programmes seront envoyés au comité du moulin afin d'étudier les projets admissibles.

b) **Fonds AgriEsprit de la Financière Agricole Canada**

Le conseiller Jean-François Giguère nous présente la possibilité de déposer des projets sur un programme d'aide financière à la financière Agricole Canada. Les délais sont trop courts pour déposer en 2022, une note sera prise pour déposer à l'enveloppe 2023.

c) **Gestion M.LAT inc.**

ATTENDU que le projet de construction des installations municipales est présentement en cours ;

ATTENDU qu'il est convenu dans l'entente entre Gestion M. LAT inc. et la municipalité que les parties avisent au plus tard le 21 mai du non-renouvellement du contrat pour la saison suivante ;

2204-1225-22c

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu :

QUE la municipalité avise Gestion M. LAT inc., qu'elle met fin à l'entente de location au terme de celui-ci, soit le 31 octobre 2022 ;

QUE la lettre envoyée inclue un mot de remerciement pour les années de partenariat avec la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

23. **Période de questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

24. **Levée de l'assemblée**

2204-1225-24

À 22h10, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière